



## **Sections de la Lozère**

Mende, le 18 juillet 2014

### **Déclaration liminaire à la Commission Administrative Paritaire Locale n°2**

#### **Affectation des contrôleurs, du 18 juillet 2014**

Monsieur le Président,

La DDFIP de la Lozère est à nouveau en deuil. L'annonce du décès de notre camarade Thierry Dumasdelaage après de long mois de maladie, a frappé de plein fouet tous ceux qui le connaissent. Après avoir été le responsable de la « cellule micro-informatique » de l'ex-DSF, il devait rejoindre la nouvelle structure dépendant de l'ESI. Mais c'était aussi un militant de la section CGT Finances Publiques de la Lozère, révolté par les injustices et toujours moteur quand il fallait passer à l'action. Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse Cathy.

Cette CAPL d'affectation va encore se tenir dans un contexte de situation des effectifs catastrophique.

En effet, l'administration a organisé la faillite des services en ne pourvoyant pas les emplois vacants pourtant budgétisés.

Rappelons qu'au stade du projet national, le 13 mai dernier, les élus de tous les syndicats ont constaté un déficit en effectifs très important et un mouvement minimaliste réalisé par l'administration pour gérer cette pénurie en effectif.

L'ensemble des élus a donc interpellé la Direction Générale pour débloquer le mouvement de mutation et exiger l'appel intégral des listes complémentaires en attente.

La Direction Générale s'était engagée à :

- faire un effort significatif dans le mouvement définitif de mutation,
- utiliser toutes les marges budgétaires existantes pour appeler au maximum les listes complémentaires en attente (des annonces sont attendues cette semaine sur ce sujet).

Les résultats du mouvement définitif prouvent que l'action des élus a porté ses fruits. Il devient aujourd'hui nécessaire de mettre l'accent à long terme sur les recrutements indispensables pour le bon fonctionnement des services !

Concernant tout particulièrement cette CAP Locale, nous estimons que le suivi de la situation nationale et départementale des effectifs relève bien de la compétence des CAP et exige à ce titre toute la transparence de la part de l'administration.

Nous revendiquons, pour les agents de tous les grades, une affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes, à savoir sur la direction, à la commune (et non la RAN) ou à l'arrondissement pour Paris, à la mission structure. Ces affectations doivent être prononcées après avis des CAP Nationales et en fonction de l'ancienneté administrative.

De plus, les affectations locales devront être prononcées, après avis d'une CAP Locale, par déclinaison des règles nationales, selon un cadrage national précis et concerté ne laissant pas la place à l'arbitraire local.

Nous rappelons également que la publication du projet local sur l'Ulysse local est une obligation pour l'administration. Il s'agit d'un engagement de l'Administration Centrale pris lors du GT de synthèse du 16 mai 2011.

Concernant la situation de la Lozère, nous déplorons la situation particulièrement dégradée des effectifs de la catégorie B à la direction, au SIP SIE et à la trésorerie de Florac, à la trésorerie de Saint Chély. Et sur tous les services, les congés de maladie pèsent lourdement, congés que l'Equipe de Renfort, du fait de son sous-dimensionnement, ne peut en aucun cas compenser totalement.

La conséquence de cette pénurie engendrée par une non-compensation des départs par la centrale, c'est le recours aux détachements, utilisés à 3 reprises comme des rustines que l'on place pour préserver l'essentiel des missions. 3 détachements sur un mouvement qui compte 6 arrivées, c'est un pas important qui est franchi en matière de déréglementation, et nous ne pouvons pas cautionner ces décisions.

Pour cette raison, les élus de cette CAP, voteront contre le mouvement d'affectations et aussi parce que notre administration subit depuis de très nombreuses années des milliers de suppressions d'emplois qui dégradent fortement les conditions de vie au travail de nos collègues !